

## Association Citoyenneté Active - Commission 4a : Laïcité

Alain MAILFERT

### Fiche de lecture n°1 : « La laïcité », auteur Guy Haarscher. Editions PUF, Que sais-je, 2013

L'auteur : Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et ++, nombreux travaux en philosophie et sciences politiques depuis 1980.

#### Analyse du texte :

L'*introduction* (4 pages) « définit » la laïcité comme un concept politique, un régime de liberté de conscience et de neutralité de l'Etat en matière spirituelle.

Le chapitre 1 « *La laïcité française* » (37 pages) examine successivement, dans une approche historique synthétique :

- l'Ancien Régime et le « gallicanisme », la révolution de 1789, le régime concordataire de 1801, la loi de séparation de 1905 entre l'église (catholique) et l'Etat, la « constitutionnalisation » de la laïcité (article 2 de la constitution de 1958 : *La France est une République... laïque*), la question scolaire de la révolution jusqu'à maintenant, les exceptions à la laïcité : Alsace – Moselle, l'introduction d'éléments nouveaux liés à la prise en compte des religions musulmanes dans une politique laïque.

Ce chapitre me semble constituer une bonne entrée en matière « simple » à la laïcité française et à ses effets sur la citoyenneté. Il justifie le besoin de réflexion sur une « nouvelle laïcité » éventuelle, prenant en compte le « droit à la différence » et les communautarismes. Cette réflexion pourrait être au cœur des travaux de la commission 4a.

Le chapitre 2 : « *La laïcité dans certains pays de l'Europe européenne* » (50 pages) permet une comparaison des développements de la laïcité suivant l'histoire et la tradition religieuse de certains pays proches de la France. Les

relations entre les Eglises et l'Etat varient fortement au sein de l'Union Européenne.

- En France et dans les autres pays européens « de tradition catholique » (Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Autriche) la laïcisation s'est effectuée dans une logique de combat entre des forces sociales libérales et une église catholique conservatrice, tentant de conserver une position dominante.
- Dans les pays de tradition protestante (Royaume-Uni, Danemark, Suède, Finlande), la laïcisation a pris la forme d'une « sécularisation » de composantes religieuses. Ces composantes ont conservé une position institutionnelle dans l'Etat, mais non dominante et surtout souple et évolutive.
- Dans les pays à tradition multiconfessionnelle (Pays-Bas, Allemagne), les compromis nécessaires ont mené à un certain « communautarisme » et les Eglises font partie de la vie publique, malgré l'émergence d'un fort courant areligieux issu de l'histoire communiste de l'Allemagne de l'Est.
- En Irlande et en Grèce, la religion a constitué le ciment de l'unité nationale contre un ennemi « impérialiste » de tradition différente (respectivement la Grande Bretagne et la Turquie). La liberté religieuse n'est pas pleinement assurée.

Ce chapitre conduit donc à relativiser le concept de laïcité comme valeur « universelle ». Mais Il n'aborde pas (hormis pour la Grèce) les problèmes très récents liés au développement de l'Islam. Cette histoire-là reste à écrire, au moins les réponses politiques restent à inventer.

Le chapitre 3 s'intitule : « *Analyse du concept de laïcité* » (25 pages). En tant que philosophe, après un retour historique sur la laïcisation antireligieuse, l'auteur Guy Haarscher défend l'intérêt de la poursuite du débat. Puis il s'interroge sur la meilleure garantie du lien social : religion ou morale laïque ? Il met en évidence les contradictions de l'idée républicaine de citoyenneté et du rôle de l'Etat. Il montre qu'une société constituée de communautés simplement co-existantes constituerait un danger fondamental pour la citoyenneté, en exerçant une influence délétère sur le principe de liberté d'expression. L'affaiblissement de l'Etat serait le corollaire d'une « nouvelle laïcité » trop ouverte, d'où la montée de communautarismes impliquant des

restrictions à la liberté d'expression. Guy Haarscher alerte sur l'importance d'une attitude de vigilance permanente de la société devant les atteintes à la liberté de pensée et la liberté d'expression, c'est-à-dire aux droits de l'homme.

Le chapitre 4 « *Quelques perspectives philosophiques sur la laïcité contemporaine* » (23 pages) est un élargissement du précédent. Guy Haarscher discerne globalement deux laïcités : l'une, française, exige une séparation franche de l'Etat et des confessions. L'autre, majoritaire en Europe, se contente d'associer le principe de la liberté de conscience à celui de la non-discrimination pour raisons religieuses : l'Etat appartient à tout le peuple (*laos*, racine de laïcité). Mais le risque est alors celui de la re-colonisation de la sphère publique par les religions.

Guy Haarscher poursuit par une présentation de la laïcité aux Etats-Unis, où « l'Etat est laïque et la société religieuse » (càd tout lien ou toute subvention de l'Etat aux Eglises est constitutionnellement interdit, mais la religion est florissante ; en conséquence, l'athée ou l'agnostique sont sociologiquement rejetés, ce qui n'est pas satisfaisant).

Guy Haarscher poursuit par une analyse fine de la « morale laïque », et par la séparation entre le concept de « Bien » spécifique à chaque religion (y compris les libres penseurs), et celui de « Juste », qui doit s'appliquer à tous dans une société démocratique.

Guy Haarscher termine logiquement par la proposition séduisante du « consensus par recoupement » développé par l'américain J.Rawls (1993) : l'idéologie de chaque religion contient une partie irréductible à celle de la religion voisine (le Bien), et une partie apte à « recouper » celle des autres. Idéalement, si « le Juste » constitue ce recoupement et a une extension suffisante, la laïcité pourrait être naturellement instaurée par le respect (par tous) de ce schéma. Mais cela nécessiterait sans doute une évolution des différentes idéologies vers l'extension de leur partie « recoupante ». C'est-à-dire une légitimation propre de leur tolérance...

Remarque du rédacteur de la fiche : On peut regretter que les déterminants économiques des différentes orientations communautaristes ou laïques ne soient pas plus exposés. Peut-être sont-ils secondaires ?